

Objet : Formation sur l'archéologie en forêt dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire – prise en charge de frais.

La Présidente expose :

Les découvertes archéologiques en forêt sont particulièrement importantes pour la connaissance des formes d'occupation du territoire des Baronnies provençales. En effet, nombre d'habitats perchés (de toutes époques depuis la préhistoire jusqu'à la période moderne) s'y trouvent et il est souvent possible de les découvrir à la faveur de travaux forestiers (pistes, coupes, etc.). L'importance du couvert forestier dans les Baronnies provençales accroît encore l'intérêt de ce type de sensibilisation.

Il est proposé d'organiser 1 journée de formation et de sensibilisation aux enjeux de l'archéologie en milieu forestier dans chaque département, rassemblant :

Le programme de la journée sera organisée autour d'interventions de spécialistes de l'archéologie (DRAC, INRAP, chercheurs spécialistes de l'habitat perché dans les Baronnies provençales) sur des aspects méthodologiques ou réglementaires et de une ou deux visites de terrain, destinées à mieux faire comprendre les typologies de sites archéologiques en forêt. Les sites des formations seront choisis en fonction des sites archéologiques situés à proximité et assez faciles d'accès.

Olivier SIVAN, accepte d'intervenir lors de cette journée gratuitement

La Présidente propose, conformément à la délibération 2012-07-03 du Comité Syndical, que soient pris en charge ses frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de prendre en charge les frais de Monsieur Olivier SIVAN liés à cette formation
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU